

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Travaux de mise en valeur du chemin du petit bonheur
Fourniture, transport et pose de dispositifs et de balisage en bois
- Avenants aux marchés de travaux

Monsieur Maurice BODECHER, Vice-président, rappelle l'assemblée le projet de mise en valeur du chemin du petit bonheur.

Il rappelle que deux consultations sous la forme d'une procédure adaptée ont été lancées pour mener à bien les travaux composés de 10 lots (mobiliers/balisage).

Délibération du 06 avril 2022 attribuant les lots de la première consultation

- Lot 1 – Le banquet : Amexbois pour un montant de 55 600 euros HT
- Lot 2 – Le solarium : Amexbois pour un montant de 20 975 euros HT
- Lot 3 – La cabane : Amexbois pour un montant de 21 900 euros HT
- Lot 4 – Le révélateur de vent : Office national des forêts pour un montant de 11 364 euros HT
- Lot 5 – La porte : Picbois pour un montant de 10 660 euros HT
- Lot 6 – Les petits pas : Office national des forêts pour un montant de 37 315 euros HT
- Lot 7 – La balisage principal : Office national des forêts pour un montant de 36 710 euros HT
- Lot 8 – Le balisage d'amorce : Picbois pour un montant de 16 495,35 euros HT

Délibération du 06 juillet 2022 attribuant les lots de la seconde consultation

- Lot 2 – La forêt de balançoires : Loik Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 4 325 euros HT
- Lot 3 – Le salon de sylvothérapie : Loik Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de 9 420 euros HT.

Dans le cadre des travaux en cours, des avenants n°1 doivent être conclus avec les sociétés titulaires des marchés pour tenir compte des modifications suivantes (modification du programme de travaux et ajustement des quantités initialement prévues), comme précisé ci-dessous :

- Lot 4 – Le révélateur de vent – avenant négatif en raison d'une baisse des quantités
- Lot 5 – La porte – mise en peinture supplémentaire d'un élément pour faciliter la lecture de celui-ci
- Lot 7 – Le balisage principal – modification des quantités à la baisse pour les balises Mi, surcoût pour la fourniture d'un système de montage pour les balises S, surcoût pour la fourniture et la dépose de 12 balises M à poser, déposer en raison des activités hivernales, surcoût pour l'utilisation d'un outil numérique de suivi de chantier
- Lot 2 – La forêt de balançoires – surcoût lié à l'haubanage et l'élagage de certaines arbres, suite au diagnostic arboricole obligatoire
- Lot 3 – Le salon de sylvothérapie – surcoût lié à l'haubanage et l'élagage de certaines arbres, suite au diagnostic arboricole obligatoire.

Les caractéristiques financières des projets d'avenants n°1 sont les suivantes :

- Lot 4 – Le révélateur de vent : - 5 382,00 euros HT portant le marché à 5 982,00 euros HT
- Lot 5 – La porte : + 770 euros HT portant le marché à 11 430,00 euros HT
- Lot 7 – Le balisage principal : + 2 603,24 euros HT portant le marché à 39 313,24 euros HT
- Lot 2 – La forêt de balançoires : + 1 500 euros HT portant le marché à 5 825 euros HT
- Lot 3 – Le salon de sylvothérapie : + 1 700 euros HT portant le marché à 11 120 euros HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès qualités, à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Office national des forêts pour un montant de - 5 382 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Picbois pour un montant de 770 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Office national des forêts pour un montant de 2 603,24 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Loik Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de + 1 500 euros hors taxes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à conclure et signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Loik Kumar ARK Nature Aventure pour un montant de + 1 700 euros hors taxes ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

Le Président
Christian SIMON

